

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Declaration de Maladie

N° W21-768516

13/3/24

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12462

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : GENANE ICHRAK

Date de naissance : 23.10.71/1985

Adresse : 20, bd de la mequ

Tél. :

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur O. LARAQUI HOSSINI
Enfants et Adultes
Maladies Respiratoires Allergiques
Maladies du Sommeil

Date de consultation :

10 NOV 2022

Nom et prénom du malade :

GENANE ICHRAK

Lien de parenté :

Lui-même Enfant Conjoint

Nature de la maladie :

Maladies Respiratoires Allergiques

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adhérent(e).

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 11/11/2022

Signature : Ichra

Le : / /

l'adhérent(e) : Ichra

Ichra



Cabinet d'Exploration Respiratoire d'Allergologie et du Ronflement

Enfants et Adultes

للكبار والصغار

Docteur O.H.LARAQUI

Maladies Allergiques respiratoires (Asthme)

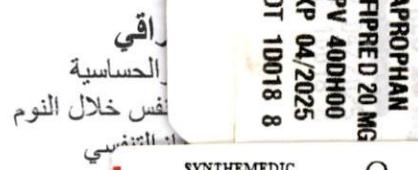
Ronflement et Apnées du Sommeil

DU Tuberculose, DU Handicap Respiratoire

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Membre de la Société de Pneumologie de Langue Française

Membre de la Société Française d'Allergologie



Mme Ichra

PHK P
FEV-22
JAN-24

1 - Symbicort 200

1 pulvérisation par jour le soir pendant 3 mois toujours boire ou manger après utilisation ;
traitement à suivre jusqu'à nouvelle consultation

2 - Toplex

1 cuillère à café matin et soir

3 - Loreus

1 comprimé par jour le soir pendant 1 mois ; traitement à suivre jusqu'à nouvelle consultation

4 - Tavanic 500 mg

1 comprimé par jour à midi pendant 7 jours

5 - Ezium 40

1 gélule par jour le soir

6 - Effipred 20

2 comprimés par jour en une seule prise après le petit déjeuner pendant 4 jours puis arrêt

Régime pauvre en sel et en sucre pendant la cure d'effipred

